

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur BOULINGUI GOMA Lazare, Instituteur des cadres des services Sociaux (Enseignement).-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/190/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u l'acte n° 046/PCT.SPCC.DCSAS.EP du 22.14.74 portant application des statuts de l'Ecole du Parti Près le Comité Central du Parti Congolais du Travail ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres au Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u la rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 8877/MEN-DGAS-DPAA du 17 Septembre 1982 portant promotion des Instituteurs et Instituteuses des cadres de la catégorie II des services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1980 (à 3 ans)
- (/u l'arrêté n° 7947/MTPS.DGTFP.DFP du 23 Août 1982 autorisant certains Fonctionnaires des services Sociaux (Enseignement) à suivre un stage de Formation en Sciences Sociales à l'Ecole supérieure du Parti près le Comité Central du P.C.T ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 17.12.1982 ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

ARRÊTÉ N° 1:-Monsieur BOULINGUI GOMA Lazare, Instituteur de 2° échelon, indice 610, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement), titulaire du Diplôme d'Etudes supérieures des Sciences Sociales et Politiques (2è Session 1982), délivré par l'Ecole Supérieure du Parti par le Comité Central du Parti Congolais du Travail à Brazzaville, est promu à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de la Région, indice 630. Acc= 2000.

ARRÊTÉ N° 2- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 13 Juillet 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDIRIGA-OBAMA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICOMA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Itini Essétoumba LEKOUNDZOU

EMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DGB.....3
- DCF.....3
- MEN.....3
- DRAL.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2/-